



Mairie de Sainte Suzanne/Vire
MAIRIE DE SAINTE SUZANNE SUR VIRE
4 PLACE DE LA MAIRIE
50750 SAINTE SUZANNE SUR VIRE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Personne responsable du marché

MAIRIE DE SAINTE SUZANNE SUR VIRE

Monsieur LE MAIRE : Antoine AUBRY

CONSTRUCTION d'une HALTE RANDONNEUR MULTI-PRATIQUES

3, route du Paradis
50750 SAINTE SUZANNE SUR VIRE

1. OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. MAITRISE D'OUVRAGE

L'opération est effectuée pour le compte du maître d'ouvrage ci-dessous :

MAIRIE DE SAINTE SUZANNE SUR VIRE 4, Place de la Mairie 50750 SAINTE SUZANNE SUR VIRE Tel 02.33.56.52.30

1.2. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent appel d'offres concerne l'opération dite :

CONSTRUCTION d'une HALTE RANDONNEUR MULTI-PRATIQUES

1.3. DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES

Date et heure limites de remise des offres : **Le Mardi 12 Novembre 2024 à 18h00**

2. MAITRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre est assurée par : Mairie de Ste Suzanne sur Vire Tél. 02 33 56 52 30

3. COORDONNATEUR DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

4. CONTROLE TECHNIQUE

La mission de coordonnateur SPS et La mission de contrôle technique est assurée: MESNILSYSTEM

5. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

5.1. ETENDUE DE LA CONSULTATION Le mode de consultation retenu est le marché à procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L 2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

5.2. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET LOTS

Il est prévu une seule tranche ferme. Les travaux comportent 1 lot traité par marchés séparés :

Lot N° 05 : Menuiseries Intérieures et Extérieures

Nature de l'attributaire

Chaque marché distinct sera conclu, soit avec un entrepreneur unique, soit avec des entrepreneurs groupés solidaires. Chaque candidat ne pourra remettre, pour un même marché distinct, qu'une seule offre en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Les candidats n'ont pas à apporter de complément au C.C.T.P.

5.3. VARIANTES

Il n'est pas exigé de variante de la part du pouvoir adjudicateur et les variantes proposées par les candidats ne sont pas autorisées.

5.4. SOLUTIONS DE BASE

Les concurrents doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation. Options Les candidats doivent obligatoirement présenter des offres pour chacune des options définies au C.C.T.P.

5.5. MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le mandatement suivant délai légal (marché public).

5.6. DELAI D'EXECUTION

Le(s) délai(s) d'exécution est/sont fixé (s) dans le cadre de l'acte d'engagement et ne peut/ peuvent en aucun cas être changés.

5.7. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.8. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé dans le cadre de l'acte d'engagement; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Le délai de validité des offres est fixé à (120) cent vingt jours à compter de la date limite de remise des offres.

5.9. PROPRIETE INTELLECTUELLE DES PROJETS Sans objet.

5.10. DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX INTERESSANT LA DEFENSE Sans objet.

5.11. PASSATION EVENTUELLE D'UN MARCHE DE RECONDUCTION Sans objet.

5.12. GARANTIE PARTICULIERE POUR MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU Sans objet.

5.13. Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs sur le chantier (SPS)

6. PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est disponible en ligne sur le site internet : [Sainte-Suzanne-sur-Vire – Le site officiel de la commune](#) ou au secrétariat de mairie.

Les offres devront être déposées par mail ou par voie postale avant le **Mardi 12 Novembre 2024 à 18h00** à l'adresse mail de la mairie soit mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr OU Adresse postale 4 Place de la Mairie -50750 SAINTE SUZANNE SUR VIRE.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Négociations : à l'issue de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'entamer d'éventuelles négociations auprès des soumissionnaires.

6.1. DOSSIER DE LA SOLUTION DE BASE

Le dossier à remettre par les concurrents comprendra les pièces suivantes :

6.1.1. Déclarations prévues à l'article 45 du Code des Marchés Publics Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat dans les conditions fixées à l'article 45 et 46 du code des Marchés Publics ; le candidat devra en particulier fournir : - Lettre de candidature DC1(anciennement DC4) et renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles techniques et financières du candidat ;

- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

- Déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;

- Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ;

- Déclaration du candidat DC2 (anciennement volet DC 5F ou DC 5E pour les candidats non établis en France);

- Attestation sur l'honneur datée et signée certifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, cette déclaration peut être remplacée par des photocopies attestées conformes des certificats, page 3./3 de l'état annuel des certificats DC7 délivré par le trésorier payeur général (situation au 31 décembre 2008) ;

- Attestations d'assurances

- Les certificats de qualification professionnelle (liste des références des chantiers les plus significatifs des trois dernières années)

6.1.2. Projet de marché

Le projet de marché comprend :

Pour chaque lot pour lequel le candidat remet une offre :

Un acte d'engagement (AE) : (dont l'exemplaire original sera conservé par la Mairie) cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises concurrentes ayant vocation à être titulaires du marché ; cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe 2 du cadre d'acte d'engagement en cas de sous-traitance). Que les sous-traitants soient désignés ou non au marché, le concurrent devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),

- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),

- le devis détaillé, daté et signé

- le règlement de consultation signé

La commune ne disposant pas de signature électronique, toutes les pièces demandées ci-dessus feront l'objet d'une signature manuscrite.

7. CHOIX ET CLASSEMENT DES OFFRES

La personne responsable du marché peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

La personne responsable du marché éliminera les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

Elle choisira par lot l'offre économiquement la plus avantageuses conformément aux critères pondérés suivants :

- Qualité et quantité des prestations développées dans le devis : 40% - Prix des prestations : 60%

L'évaluation des offres pour le critère « Qualité et quantité des prestations développées dans le devis » se traduira par une note de 0 à 40 établie par ordre décroissant d'importance. Très Bien = 40 – Assez Bien = 30 - Bien = 20 et Passable = 10.

L'évaluation des offres pour le critère « Prix des Prestations » se traduira par une note de 60 pour l'offre la moins onéreuse suivi d'une réduction de 0,5 par tranche de 100 €.

Après pondération, les offres seront classées par ordre croissant d'importance en fonction du total obtenu. En cas de discordance entre le détail estimatif et l'acte d'engagement (AE), ou en cas d'anomalies, d'erreurs, ou d'omissions internes au détail estimatif, l'entrepreneur, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier l'acte d'engagement pour le mettre en harmonie avec le prix du détail estimatif ou pour le redresser. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou les prix unitaires correspondants ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par la personne responsable du marché, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par la personne responsable du marché. La personne responsable du marché présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres. Une négociation pourra être engagée avec les candidats.

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES et VISITES

8.1. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, les éventuelles demandes devront être adressées avant le mardi 5 novembre à 15h00 uniquement par mail à mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr

8.2. Visite sur site

VISITES SUR SITE NON OBLIGATOIRE : Les candidats désirant se rendre sur le site devront s'adresser à : Mairie de Sainte Suzanne sur Vire – 4 Place de la Mairie – 50750 Sainte Suzanne sur Vire Tél. 02.33.56.52.30 mairiestesuzannesur-vire@wanadoo.fr ou [téléphone du Maire au 06.03.30.91.70](tel:06.03.30.91.70)

9. MODALITES DE PAIEMENT

Délai : 30 jours à compter de la réception des factures avec toutes les pièces justificatives

10. RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est le tribunal administratif de Caen - 3, rue Arthur Le Duc - 14000 CAEN.

Vu et accepté par le candidat, Le..... (Cachet de l'entreprise et signature de la personne habilitée à l'engager ou engager le groupement)